



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le Département du RHÔNE:
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.
Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR inscrit gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 octobre 1842.

On lit dans le Rhône :

« Le parti conservateur a reconquis aujourd'hui tous les hommes éminents qui s'en étaient momentanément séparés. La gauche a fait des pertes énormes. »

Quels sont les hommes éminents de la gauche qui se sont ralliés aux conservateurs? c'est encore un secret pour nous. Si le Rhône sur ce point des renseignements particuliers, il ferait bien de les publier.

Jusqu'à présent nous ne savons qu'une seule défection, celle de M. Thiers; mais elle était prévue et n'a étonné personne. Si nous voulions entrer dans des questions de statistique parlementaire, il nous serait facile de prouver au Rhône que la séparation de M. Thiers de la gauche n'entraînera aucune perte notable pour elle, tandis que la séparation de M. de Lamartine avec les conservateurs-bornes pourra bien produire chez eux un ébranlement. Le Rhône, ayant de se flatter de conquêtes faites parmi les hommes du progrès, devrait bien scruter le fond de la situation.

Nous jouissons d'un calme profond, cela est vrai; cela ne prouve pas qu'il y ait bien-être général dans le pays et que les intérêts généraux soient suffisamment garantis. Les sociétés, pour avoir l'ordre matériel, ne se tiennent pas pour satisfaites; il faut aussi que leurs tendances soient comprises, leurs vœux comblés, leurs espérances réalisées. Si les choses en étaient là en France, nous ne serions pas étonnés assurément de voir la gauche éprouver de notables pertes; elle n'aurait plus guère de motifs pour se tenir à l'état d'opposition, et où il y a satisfaction générale, il y a mauvaise grâce à faire entendre des paroles haineuses et dures.

Si nous considérons ce qui se passe autour de nous depuis plusieurs années, nous ne voyons rien de modifié dans les choses; nous ne trouvons pas qu'il y ait occasion de modifia dans les positions respectives des partis parlementaires ou para-parlementaires. La lassitude de la lutte produit souvent le repos matériel; la compression peut amener ce résultat; parfois aussi on ajourne les solutions qu'on recherche à des événements prévus et prochains, et qui tiennent à des faits naturels. Si cela ne prouve pas que l'ordre moral règne dans un pays et que l'adhésion générale soit acquise à ceux qui gouvernent.

Que le Rhône proclame tant qu'il voudra les mérites du ministre Guizot, qu'il vante ses talents, ses services, il ne fera pas croire qu'il ait conquis l'affection du pays et son estime. Il fait tout récent pourraient, au besoin, faire voir quelle est la considération dont il jouit: c'est la célébration de l'anniversaire de la défense de Lille. Que le Rhône en lise avec attention le compte-rendu, il verra comment dans nos départements du Nord on apprécie M. Guizot.

Le Rhône, qui se proclame partisan de l'ordre public, ne cesse de jeter au sein de notre population des brandons de discorde et de soulever sans motifs les questions les plus irritantes. A l'occasion de quelques lignes du Réparateur relatives à l'anniversaire de la sortie de l'armée lyonnaise après le siège mémorable de notre ville, il s'écrie :

« Qu'y a-t-il de commun entre les sentiments qui animaient

les Lyonnais en 93 et ceux qui ont armé en novembre des ouvriers abusés et en avril des émeutiers, lie impure de tous les rangs de la société? Quelle ressemblance y a-t-il entre notre garde nationale défendant l'ordre et les lois et les bataillons fanatisés que la Convention lâchait contre notre ville, entre nos soldats si humains, si braves, si fidèles, et les bandes sauvages de paysans enrégimentés pour venir fusiller des prisonniers innocents? Comparer les Lyonnais de 93 aux insurgés de novembre et d'avril, c'est une infamie que les fils ne doivent pas laisser déverser sur la mémoire de leurs pères. »

A toutes ces déclamations du Rhône nous aurions à faire de nombreuses observations, mais nous voulons, par des motifs de convenance, n'en présenter que de fort courtes.

Entre les insurgés de 1793, de 1831 et de 1842 il y a des différences notables; celle qui nous apparaît surtout est celle-ci: En 1793, quand l'insurrection lyonnaise éclata, nous avions la guerre avec l'étranger; en 1831 et 1842, quand il y eut insurrection à Lyon, la France avait la paix. Une insurrection est d'autant plus redoutable qu'elle se produit au moment de la guerre; alors non seulement elle met le gouvernement existant en péril, mais encore elle compromet l'indépendance nationale. En 1793, la question était posée ainsi pour la France: *Etre ou ne pas être.*

La Convention dirigeait la défense nationale. Etre avec elle, c'était sauver le pays de la honte de l'invasion; être contre elle, c'était compromettre notre avenir tout entier.

Les hommes de génie se trompent, les peuples parfois se trompent aussi, à plus forte raison les cités. En 93, Lyon a été poussée dans des voies d'erreur.

La majeure partie des citoyens qui ont pris part à l'insurrection et qui ont survécu à cette terrible époque de 93 ont reconnu qu'on les avait abusés en les reliant secrètement aux trames des émigrés.

Aujourd'hui, les fils des auteurs de l'insurrection lyonnaise reconnaissent plus sincèrement encore qu'il y a eu alors déviation de la part de leurs pères du principe de nationalité. Dans des circonstances analogues, qui, nous l'espérons, ne se présenteront jamais, on ne ferait pas insurger Lyon.

Ceci posé, il faut donc reconnaître que les troupes qui ont entraîné Lyon à se relier à la France et à sa défense générale ont agi nationalement, et que ceux qui les injurient n'ont pas le sentiment du droit.

Qu'on déplore le sang versé à cette époque, nous le comprenons; qu'on ait des pleurs pour les vaincus, nous y souscrivons volontiers; mais qu'on n'insulte pas les soldats qui ont combattu pour l'intégrité du territoire, car ils ont rempli leur devoir.

Aux détails que nous avons publiés hier sur la célébration de l'anniversaire de la levée du siège de Lille nous ajouteron les faits suivants qui sont rapportés par le *Libéral du Nord*:

C'était un spectacle admirable, dit ce journal en parlant du banquet auquel s'étaient assises deux mille personnes, que cette réunion de citoyens fraternisant en mémoire d'un de ces triomphes de la révolution qui trouva dans le patriotisme des populations, à défaut de troupes régulières, assez de puissance pour repousser les armées des rois coalisés contre l'indépendance et la liberté françaises.

Le banquet était à peine commencé depuis un quart d'heure, que l'on entendit une voix immense s'élever avec solemnité et recueillement du mi-

lieu de cette réunion: c'était le chant de la *Marseillaise* qui venait rappeler à tous la glorieuse époque du siège de Lille. Ce chant ne cessa plus jusqu'à la fin du banquet qui se continua avec un ordre et un ensemble admirables. Les autorités n'y assistaient pas; on n'y remarquait aucun autre insigne que le drapeau national au milieu de trophées d'armes: pas d'inscriptions et pas de bustes. A chaque table, on portait des toasts à la fraternité et à l'union des citoyens; on ne songeait à aucune santé officielle. L'autorité administrative avait fait défaut à cette manifestation; on ne s'occupait d'elle en aucune manière. On se rappelait avec enthousiasme l'époque de 1792; on oubliait facilement l'ordre de choses de 1842.

Cependant les musiques des différents corps de la garde nationale et de la garnison étaient appelées à exécuter des morceaux d'harmonie sur une élégante estrade élevée au milieu de la grande place. Déjà l'illumination avait commencé; tous les abords de la grande place et la grande place elle-même offraient un aspect magnifique. La foule s'y pressait et s'arrêtait devant un grand transparent placé contre la façade de l'hôtel-de-Ville et où le pinceau des artistes avait heureusement retracé les bombes et les boulets rouges tombant sur l'église Saint-Etienne et allumant un vaste incendie. Plusieurs autres scènes, et, entre autres, celle du barbier lillois se servant d'un éclat de bombe pour raser quatorze personnes au milieu des dangers d'un affreux bombardement, avaient été reproduites; des inscriptions rappelant les faits du siège attiraient l'attention des spectateurs. Les colonnes de l'estrade du concert étaient éclairées d'innombrables lumières et formaient une magnifique illumination. Les sons de l'harmonie se firent entendre à peine; le peuple préludait aux chants qu'il aime le plus, à ces cantates où il s'inspire de l'amour de la liberté. *La Marseillaise* fut entonnée par vingt mille voix toutes prêtes à protester d'une ardente passion pour l'indépendance nationale et d'une haine profonde du despotisme. Bientôt l'hymne patriotique se répeta dans toute la ville comme un écho chez à tous les coeurs. Pas une rue, pas une maison ne resta muette. Le chant national s'étendait sur toute la cité, et ce concert universel dura plusieurs heures sans être troublé par aucun désordre. Cet élan de patriotism était si pur, que la joie et la fraternité étaient sur tous les visages, dans toutes les bouches.

Cette grande soirée resta fort animée. Le peuple se serra un instant sous les balcons du café de Foy et du café Français où l'on chantait encore *la Marseillaise* à côté du drapeau tricolore. De dessous ces fenêtres, sur la grande place, on répétait les chants en chœur et on entendit répéter avec agitation: *Vive la liberté! vive 92! A bas Guizot! à bas les Anglais!* Et bientôt on demanda le drapeau; on le descendit, en effet, et, guidé par les couleurs nationales, un groupe d'un millier de personnes parcourut la rue Esquemois, la rue Royale, en chantant *la Marseillaise* et en criant: *Vive la liberté!* On s'arrêta devant l'hôtel de la préfecture et qui n'était pas illuminé, et quelques cris de: *A bas le préfet!* se firent entendre. Le chant de *la Marseillaise* couvrait toute cette manifestation.

Le conseil-général des ponts et chaussées s'est prononcé sur le tracé définitif du chemin de fer de Châlon à Dijon pour la section comprise entre Dijon et Beaune.

L'adjudication des travaux de terrassements du chemin de fer d'Orléans à Tours, pour la partie comprise entre la limite des départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, et l'extrémité de la commune de Limeroy, dans le département d'Indre-et-Loire, est annoncée pour le 8 novembre prochain. Sera-t-on plus heureux pour cette adjudication qu'on ne l'a été ces jours derniers à Versailles pour celle des travaux du chemin de fer du Nord à exécuter dans le département de Seine-et-Oise? Nous le souhaitons.

Paris, le 11 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'année dernière, à pareille époque, quand le ministère faisait

étaient close, et il n'avait rien reçu.

Le député s'inclina sans mot dire.

Voyant qu'il n'obtenait point de réponse, le notaire hocha la tête d'un air mécontent.

— Vous portez là, Monsieur, poursuivit-il, une marque bien flatteuse de la haute faveur du ministre. Elle vous était due sans nul doute, mais vous n'avez pas oublié pourtant que d'autres aussi ont rendu à la cause de l'ordre quelques services, et qu'il y aurait peut-être une certaine prudence à ne pas les détourner par une exclusion blessante et maladroite. Vous n'avez pas oublié que je vous ai instamment recommandé de faire valoir auprès du ministre certains droits dont j'ai acquis par un dévouement notoire, certains titres dont vous connaissez la légitimité...

— Sûrement, mon cher et digne ami, je n'ignore pas que vous êtes l'un des plus fermes partisans de l'ordre de choses que nous avons fondé, et je me ferai toujours un devoir de le proclamer hautement.

— Je vous remercie, mais je désire savoir si vous avez déjà rempli ce que vous voulez bien appeler un devoir.

— Croyez que le gouvernement sait apprécier les sentiments des hommes de bien qui lui prêtent leur concours contre les factions, de quelque masque qu'elles se couvrent.

— Bien, très-bien. Mais avez-vous pensé à présenter ma pétition?

— Le gouvernement a besoin de l'appui de tous les bons citoyens, et il saura reconnaître leur zèle.

— Je vous prie, monsieur, de me dire catégoriquement si vous avez songé, oui ou non, à tenir la promesse que vous m'avez faite la veille des élections.

— Vous ne sauriez vous imaginer, mon cher, ce qu'il faut de courses inutiles, de prières, d'instances pour pénétrer dans le cabinet du ministre. Les huissiers sont les rois de l'antichambre, et les premiers numéros sont hors de prix cette année.

— C'est-à-dire que vous avez fort bien trouvé le moyen de vous faire adjuger la croix d'officier de la Légion-d'Honneur et que vous n'avez même pas demandé la simple décoration que je postule depuis dix ans.

— Je vous proteste...

— Il suffit, monsieur; je sais à quoi m'en tenir.

Le député releva fièrement la tête.

— Vous le prenez sur un ton bien haut, monsieur, répondit-il en s'animant par degrés. Apprenez que je ne suis pas le courtier obligé des petites vanités et des mesquines ambitions de province. Je me fais une tout autre idée des devoirs que m'impose le mandat dont mes commettants m'ont honoré, et je n'humilierai jamais, en faveur de qui que ce soit au monde, l'indépendance de mes convictions ni la fierté de mon caractère.

Le notaire avec beau jeu pour répondre; cependant il se leva, prit sa canne et son chapeau, et s'en alla sans ajouter un mot.

Les deux autres interlocuteurs restèrent maîtres de la place.

— Il n'a que ce qu'il mérite, dit le premier. C'est un faiseur.

— C'est un sot, ajoute le second. Que signifient ces ridicules prétentions?

Quant au député, il était encore sous l'empire de l'indignation honnête que lui avait inspirée cette chaleureuse improvisation. Il se trouvait

grandi de dix coudees; il se demandait naïvement comment ce beau talent oratoire ne s'était pas encore révélé à lui. M. Jourdain, apprenant qu'il faisait de la prose depuis quarante ans, n'eût pas été plus surpris.

— L'alarade de cet intrigant m'a tout-à-fait bouleversé, reprit-il après un moment de silence. Concevez-vous, messieurs, une pareille conduite?

— Laissez donc là ce garde-notes et sa mystification. Vous lui avec joué un excellent tour, et je prétends en faire des gorges-chaudes dans toute la ville. Mais abandonnons ce sujet et parlons un peu de nos affaires.

— Excusez-moi, mon cher Dubreuil. Je me sens encore tout ému de cette incartade.

— Ne faites pas attention. Dites-moi: je pense que vous avez touché deux mots au ministre des travaux publics au sujet du petit plan que je vous ai soumis avant votre départ pour Paris.

— Je n'ai eu garde d'y manquer. C'est une affaire arrangée.

— Victoire! vous êtes le type du bon et loyal député. Je vous donne ma voix à perpétuité.

— J'ai bien eu quelques scrupules à vaincre.

— Qu'importe, puisque vous avez réussi!

— Le ministre est un travailleur infatigable, il ne laisse rien à faire à ses commis; il a examiné tous les détails de notre plan et a fait sur quelques points des observations critiques fort judicieuses.

— Oui; mais vous lui avez prouvé...

— Le ministre a une tête organisée pour gouverner un empire; il a une sagacité merveilleuse: rien ne lui échappe. Il approuve l'idée du canal projeté.

— A la bonne heure!

— Mais il trouve la direction défective.

— Qu'appellez-vous défective?

— Il m'a démontré aussi clair que le jour l'incontestable supériorité d'un autre tracé qui passerait par Méricourt...

— Comment, par Méricourt?

— Oui, par Méricourt et la Chapelle.

— Ah! je commence à deviner... Pour aboutir précisément à votre manufacture de Saint-Gervais n'est-ce pas?

— C'est cela même.

— Ah çà! Monsieur, et mes bois de Montmartin?

— Que voulez-vous, mon cher? J'ai plaidé votre cause auprès du ministre avec toute la chaleur de l'amitié et toute l'éloquence des convictions; mais cet homme est une barre de fer.

— Oui, oui, je comprends parfaitement à cette heure... De cette façon, vos produits auront un écoulement admirable, tandis que mes bois moisiront dans mes chantiers.

— Ecoutez donc. La haute raison du ministre vous aurait convaincu tout comme moi; ses arguments sont sans réplique, et je n'ai pas voulu, parce que mon intérêt privé coïncidait par hasard avec l'intérêt général, je n'ai pas voulu, dis-je, priver la commune d'une disposition qui ne peut manquer de lui valoir des bénéfices considérables.

— Vous êtes un habile homme.

— Je n'ai rien sollicité pour moi.

manipuler par ses préfets la liste générale du jury pour 1842, il se flattait que cette année ne se passerait pas sans qu'on vit mourir la plupart des organes de l'opposition avancée. Avec des jurés, *probes et libres* dans tous les départements où se publient ces journaux, avec des procureurs-généraux pleins de zèle à la tête de tous les parquets, il espérait qu'il en finirait facilement avec les journaux qui ne veulent pas se soumettre au régime honteux des fonds secrets et des influences ministérielles. La campagne des parquets commença en effet dans les derniers jours de décembre, et, dès les premières semaines de janvier, on vit comparaitre devant les cours d'assises de Paris et de plusieurs départements un certain nombre de journaux qui furent déclarés coupables et condamnés à des peines fort sévères. D'autres condamnations suivirent cette première victoire, rendue si facile à l'éloquence du ministère public par l'habileté de main de MM. les préfets; en ce moment, on nommerait aisément dix journalistes qui sont en prison, et si l'administration du timbre voulait ouvrir ses registres, on y verrait que la presse indépendante a versé dans sa caisse plus de 150,000 fr. d'amende. Pourtant les journaux que le ministère voulait surtout faire succomber sont encore debout; il n'a pu réussir à écrire un seul nom sur son martyrologue.

Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que l'opinion publique ne s'est pas associée aux tentatives faites par le cabinet pour dénaturer l'institution de la justice et donner la mort à ses adversaires politiques? Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'elle a entouré de plus en plus de ses sympathies les journaux dont l'existence était menacée par de si misérables moyens, et qu'elle les a aidés à triompher des pièges tendus sous leurs pas? En voyant le maigre résultat auquel il est parvenu, le ministère sera-t-il encore une fois tenté de faire *travailler* les listes du jury? Cela est possible; mais, en vérité, qu'on voie ce qui s'est passé et qu'on nous dise à quoi cette nouvelle indignité pourrait servir!

Les journaux officiels nous annoncent que M. le prince de Joinville et M. le duc d'Aumale sont partis de Paris vendredi dernier, à minuit. Les princes se sont dirigés sur Tours où le *Courrier d'Indre-et-Loire* nous apprend qu'ils sont descendus à l'hôtel du Faisan. Après une courte excursion en Bretagne, ils s'embarqueront à Brest, sur la frégate la *Belle-Poule* qui les conduira à Gibraltar où M. le duc d'Aumale trouvera un bateau à vapeur pour le transporter à Alger.

M. le prince de Joinville se rend, avec la frégate la *Belle-Poule*, sur la côte du Sénégal et de là dans l'Amérique du Sud.

Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier soir à Saint-Cloud. Les équipages de Louis-Philippe étaient partis le matin, en grande tenue de deuil, pour aller à la rencontre de sa fille et de son gendre.

On dit que le roi Léopold doit assister à une grande revue de la garnison de Paris qui serait passée prochainement par M. le duc de Nemours.

Les demandes de dotations, compléments obligés des pouvoirs et des dignités dont la loi de régence a surchargé nos institutions politiques, reparaissent, non pas encore à l'état officiel, mais à celui de ballons d'essai. C'est la vieille tactique si connue du parti, qui consiste à jeter à sa polémique les questions ardues long-temps avant leur apparition légale, afin de les user par la discussion et de blaser en quelque sorte l'opinion publique afin d'emporter la place de guerre lasse.

C'est dans ce but qu'on a laissé transpirer, sous la forme de demi-confidences, les projets de loi à l'état d'incubation relatifs à la dotation du régent, à celle du prince royal, à l'achèvement du Louvre, et même au solde des mémoires du musée de Versailles.

La presse indépendante s'est emparée de ces prétendues indiscrétions, et chacun de ses organes les a discutées à son point de vue. C'est ce que voulaient les meneurs cachés: habituer le public à regarder les demandes fiscales comme autant de questions d'urgence et auxquelles il est important de donner une solution réunie aux bons voulours de la majorité.

On conçoit sans peine que l'affaire une fois placée sur ce terrain, c'est pour les amis du gouvernement personnel avoir fait un pas immense, ressuscité des mots ensevelis depuis la chute du 15 avril et celle des ministères antérieurs, et donné des chances de viabilité à des prétentions que la nation regardait comme des impossibilités.

— Nous connaissons cela... J'ai bien l'honneur de vous saluer.

— Comment! vous nous quittez?

— A l'instant même. Je garderai le souvenir de vos bons procédés, Monsieur. Vous aurez avant peu de mes nouvelles.

— E. M. Dubreuil, le marchand de bois, prit le même chemin que M. Mignon, le notaire.

L'honorable député parut un instant déconcerté de cette brusque sortie. Il y avait en effet pour lui matière à réfléchir.

— Quels hommes, mon vieux Pitois! quels hommes! s'écria-t-il enfin en s'adressant au troisième personnage qui le regardait d'un air de comiseration intime et de bête placidité.

— Hélas! vous avez bien raison.

— Quelle idée ont-ils donc des fonctions législatives, les plus hautes et les plus respectables qu'un citoyen puisse ambitionner dans un pays libre?

— Ne m'en parlez pas. Mais nous sommes seuls maintenant, et nous pouvons causer à notre aise de nos projets de famille.

— Volontiers. Moi, je souscris d'avance à tous vos désirs. Vous savez combien je tiens à un prompt arrangement et combien je me trouverais heureux de bénir l'union de mon fils avec votre charmante nièce.

— Oh! n'allons pas si vite.

— C'est mon espérance la plus chère.

— Vous êtes bien bon.

— Rien ne me touche autant que l'honneur de resserrer par des liens plus étroits l'amitié qui m'attache à l'une de ces familles patriarcales de la bourgeoisie.

— Vous me comblez. Mais je voudrais vous parler d'autre chose.

— Expliquez-vous, mon vieil ami. Je vous écoute.

— J'ai vu dans le *Moniteur* que vous m'envoyez tous les matins la nomination de votre fils à la recette particulière de notre ville; cette nomination m'a fait doublement plaisir. Je suis charmé d'abord de voir ce digne jeune homme avancer dans une carrière fort lucrative, et puis une faveur aussi grande me prouve que vous disposez de l'oreille du ministre des finances.

— Effectivement, le ministre a quelques bontés pour moi.

— Alors vous lui avez parlé sans doute de la petite indemnité que je réclame en pure perte depuis si long-temps. Vous m'avez promis de vous intéresser chaudemment à ma demande, et vous savez si mes droits sont fondés.

Le député parut réfléchir.

— Bah! se dit-il mentalement, le vieux crépus n'est pas rétif; je puis me dispenser de précautions oratoires. Je vais lui faire mon exorde *ex abrupto...* Ma foi, mon cher, poursuivit-il tout haut d'un air assez détaillé, j'ai une fâcheuse nouvelle à vous apprendre.

— Que voulez-vous dire?

— Rien que de fort simple. Le ministre n'a pas jugé à propos...

— Le ministre aurait refusé l'indemnité?

— Oh! refusé... net!

Le visage de M. Pitois commença à se rembrunir.

— Voilà donc, reprit-il lentement, voilà la justice distributive que vous portiez aux nues, monsieur, lorsque vous veniez nous demander nos suf-

Mais l'opposition nationale ne voudra pas accorder à ces spéculations gouvernementales les honneurs de la discussion, et quand elles oseront se présenter aux chambres, elles seront étouffées, nous le pensons, sous un dédaigneux ordre du jour.

— La garnison de Paris vient de fournir pour la garde municipale, tant à pied qu'à cheval, plus de deux cents recrues prises parmi les soldats d'élite. D'un autre côté, on voit arriver chaque jour pour ce même corps de nombreux détachements provenant des divers régiments des départements.

Ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé, on veut élire l'effectif de la garde municipale de manière à en former un corps assez nombreux pour faire à lui seul le service des postes de tout Paris. Quand les choses en seront là, il est probable qu'on se passera du concours de la garde nationale.

— Le *Messager* dément la nouvelle rapportée par la *Quotidienne* relative à l'accident arrivé à l'officier commandant l'escorte au retour du château d'Eu de la famille royale. L'officier en question, appartenant au 7^e hussards, est effectivement tombé de cheval entre Aumale et Grandvilliers, son cheval ayant butté la nuit contre un tas de sable; mais il est remonté à cheval et a repris immédiatement le commandement de son détachement sans avoir reçu la moindre blessure.

— Parmi les représentants des courageux défenseurs du siège de Lille au cortège de la fête, on a pu remarquer huit ou dix costumes de pensionnaires de l'hôpital civil. Comme on le voit, la gloire de nos braves gens ne les a pas conduits à la fortune.

Les circonstances ont voulu que le trompette qui est venu avec le major d'Aspes sonner la ville de se rendre s'est retrouvé à Lille au moment de la fête. Cet Autrichien avait déserté peu après la sommation. Reçu à Lille, il y était tombé malade. Il n'a pas quitté la ville depuis cette époque.

— M. le vicomte de Saint-Aignan a quitté Lille quelques jours avant la fête anniversaire du bombardement. Ses gens avaient affecté de ne pas illuminer l'hôtel de leur maître pendant la soirée du 8 octobre. Cet acte de grande vigueur sera certainement remarqué du gouvernement. M. de Saint-Aignan s'est donné un nouveau titre à des récompenses et à son avenir administratif.

— L'artillerie de Douai a offert à l'artillerie de Lille un superbe étendard, sur lequel on lit d'un côté:

*À la mémoire des braves canonniers
Qui ont défendu la place de Lille
En 1792.*

Et de l'autre:

*Hommage des artilleurs
De la garde nationale de Douai
Aux artilleurs de la garde nationale de Lille.
8 octobre 1842.*

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE.

Bourse complètement nulle. Point d'affaires avant l'ouverture. Au parquet, la rente a ouvert à 80 50, et c'est le seul cours qui ait été fait pendant toute la bourse.

Après la clôture, la rente est restée offerte à 80 52 1/2. Cinq 0/0, 118 93. — Quatre et demi 0/0, 106 10. — Quatre 0/0, 102 25. — Trois 0/0, 80 20. — Banque, 5273 00. — Obligations de Paris, 1286 25. — Naples, 108 10. — Dette active d'Espagne, 22 0/0. — Etats-Romains, 103 3 4. — Cinq 0/0 belge, 103 1/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 797 50. — Caisse Laffitte, 1040 00, 5045 00 — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du CENSOR.)

On nous écrit de Mostaganem, le 30 septembre :

« Dans la journée du 27, nous avons appris que la colonne mobile aux ordres du général d'Arbouville était campée à la ferme de Sidi-Arach. Aujourd'hui nous savons qu'elle est passée de nouveau sur la rive gauche de la Mina, les pluies qui viennent de tomber lui ayant fait craindre d'être prise de l'autre côté sans vivres. Il est fortement question de jeter un pont sur la Mina. Cette mesure devient, en effet, indispensable; car diverses tribus du Chélif, dans la crainte d'être dévastées par les 7 à 800 cavaliers dont Abd-el-Kader dispose en ce moment, se sont agglomérées sur les bords de la rivière, et il faut absolument qu'elles aient une communication assurée, afin de pouvoir se prêter un mutuel secours. Il est évident que l'émir saisirait un moment où les eaux seraient élevées pour tomber sur les douars de l'une des deux rives; on ne peut donc raisonnablement renoncer à jeter un pont sur la Mina.

frages, et à moi en particulier la dot de ma nièce pour votre fils!

— Comment, avec votre fortune, pouvez-vous vous préoccuper d'une semblable misère?

— Une misère? mon indemnité! Voulez appeler cela une misère?

— Je vois bien, mon pauvre Pitois, qu'avec toute votre expérience vous êtes novice en affaires. Je veux vous faire faire au premier jour le voyage de Paris et vous montrer si l'm'était facile d'obtenir gain de cause. Aujourd'hui, voyez-vous, chacun se fait solliciteur. Chacun demande des indemnités, qui pour sa maison brûlée, qui pour ses terrains submergés, qui pour une épizootie, qui pour sa fille à marier, qui pour ses lapins. C'est à ne plus s'entendre du tout.

— J'entends fort bien au contraire. Vous avez eu assez de crédit pour faire donner à votre fils, à un échappé de collège, une fort belle position; et vous n'en avez pas eu assez pour me faire rendre justice. C'est très généreux.

— Comment! vous aussi, mon vieil ami? Mais vous n'y pensez pas.

— Je vous montrerai bien, monsieur, que j'y pense beaucoup. Je suis votre serviteur.

Et M. Pitois, le capitaliste, se dirigeant vers la porte, alla rejoindre ses deux prédecesseurs.

— Et de tout! s'écria le député stupéfait. C'est la journée des brancards... Bah! bah! ce petit nuage passera bientôt; j'en serai quitte pour un panier de vin de Champagne, et demain il n'y paraîtra plus. J'en ai vu bien d'autres, ma foi! Mais j'ai la tête brisée; il est temps de prendre quelque repos.

Le député dormit du sommeil du juste: il eut des songes gracieux, roses, azurés. Il rêva que M. Jacques Lefebvre lui donnait une poignée de main et que son canal était bordé de deux chemins de fer.

Le lendemain matin, à son réveil, lorsqu'il vit le soleil se jouer en rayons d'or dans son appartement, il sonna son valet de chambre.

— Qu'on m'apporte mes journaux!

On lui remit trois lettres et un numéro du *Moniteur*.

L'honorable ouvrit le journal d'une main distante: rien de nouveau. M. Cunin-Gridaine était parti pour Vichy et M. Thiers pour le Mont-d'Or; le comte de Paris prospérait comme un charme, M. Guizot préparait sa prochaine fournée du Luxembourg, M. de Broglie mettait la dernière main au rapport que vous savez, et M. Duchâtel essayait avec une résignation ultra-chrétienne les déments qui lui pleuvaient de toutes parts. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il replia négligemment le journal, prit l'une des lettres qu'on lui avait apportées et lut ce qui suit :

— Monsieur et cher député,

— Vous devez savoir à peu près quelle part j'ai prise à votre dernière élection et à quelles conditions j'ai consenti à appuyer votre candidature contrairement à mon opinion personnelle sur vos capacités législatives. Au mépris des engagements les plus formels et peut-être aussi des devoirs que vous dictait la reconnaissance la plus vulgaire, vous m'avez joué, vous m'avez indûment joué. A compter de ce jour, monsieur, je vous retire ma confiance. Vous n'ignorez pas que j'ai le bonheur de disposer de quelques voix; vous aurez, je l'espère, l'occasion de vous en as-

» Il est certain aujourd'hui qu'Abd-el-Kader, qui a fallu tomber en prison, suivit d'une cinquantaine de cavaliers mal montés, a maintenu fantassins. En général, ce sont des hommes qui font la guerre par métier et qui n'abandonneront pas ce genre de vie pour se livrer aux travaux des champs.

— M. le général d'Arbouville a demandé vingt jours de vivres à Mostaganem. Après les avoir reçus, il s'avancera sur la rive droite de la Mina.

— Les partisans d'Abd-el-Kader ont ravagé il y a une quinzaine de jours la tribu des Shebas où ils ont coupé 100 têtes. C'est cette razzia qui a motivé la concentration des tribus de la Mina.

— On annonce que la division active de Mascara, sous le commandement du général de Lamoricière, était le 24 septembre à la poursuite d'Abd-el-Kader.

C'est par erreur que nous avions annoncé que M. Lecomte, rédacteur du *Journal de Genève*, avait été arrêté et conduit à la frontière française par la police genevoise. Nous savons de source certaine qu'il n'a pas cessé d'être libre, grâce au parti qu'il a pris de se retirer à Ferney. C'est Mme Lecomte et ses deux demoiselles qui ont été conduites de Genève en France.

L'emprunt de 30 millions que le gouvernement belge avait été autorisé à négocier vient d'être conclu. C'est avec M. de Rothschild que le gouvernement belge a traité.

Le 6 de ce mois M. le baron James de Rothschild a versé au trésor le premier paiement de cinq millions de francs.

Le gouvernement sarde vient d'apporter à son tarif de douanes de nombreuses et importantes modifications. Le nouveau tarif sera exécuté le 1^{er} janvier prochain. D'ici là, il est essentiel que notre commerce prenne connaissance, soit auprès de la chambre, soit au consulat général de Saragosse, de ces droits dont l'application prochaine doit influer sur les raports des deux pays.

On écrit de Fécamp :

Croirait-on que, pendant que toutes les villes qui nous avoisinent nous donnent les plus éloquentes marques de sympathie, notre administration municipale reste inactive et semble même réunir ses efforts pour éteindre chez nous tout sentiment de générosité? Non seulement elle n'a pas su organiser un comité de souscription, mais encore elle a refusé à nos concitoyens de disposer à accomplir.

Ce n'est pas tout. Nous sommes ici entre la vie et la mort; placés sur un abîme qui peut à chaque instant s'entr'ouvrir sous nos maisons et nous engloutir, il faut nous résigner à voir l'administration municipale se croire les bras. Elle n'a pas d'argent, et elle ne peut nous arracher à nos angoisses en faisant opérer dans les carrières les réparations urgentes que réclame impérieusement le salut de la ville. Nous sommes menacés de malheurs effroyables, et cependant le maire renvoie au préfet, renvoie au ministre, qui, s'il ne nous répond à son tour qu'il n'a pas de fonds, nous fera attendre Dieu sait jusques à quand.

Certes, la centralisation est une belle chose, mais il est malheureux qu'elle soit poussée à de pareils abus.

En droit de Paris, 1^{er} octobre, à la Gazette d'Augsbourg :

Les conférences concernant le mariage de la reine Isabelle d'Espagne ont commencé dans plusieurs cours. Il semblerait que la régence espagnole n'est pas étrangère cette fois à ces négociations, mais elle y a de la reconnaissance de la reine. La mission de M. Olozaga s'étend sur cette affaire. On assure que, cet automne, ce diplomate visitera Vienne.

Nous lisons dans le bulletin du congrès scientifique de France du 9 octobre un compte-rendu de la 4^{me} section (sciences économiques) :

La discussion est ouverte sur la quatrième question du programme, concernant les douanes allemandes.

Le secrétaire donne lecture de cet aperçu.

M. Wedekind, forcé de quitter Strasbourg, a mis ses idées par écrit à l'aide des mots : *papa Anglais, grand-maman en Angleterre, papa à Constantine et à Philippeville, papa en Ukraine, en Suisse, en France, voiture, maman, deux chevaux, une cuisinière*, que nous avons pu construire l'histoire qu'on vient de lire.

Il paraît encore qu'à deux journées de Valence une rixe terrible se serait

éllevée entre le père de cette jeune fille et quelques individus dans une auberge, que ce jour-là le temps était très-pluvieux, et que la fille de l'Ukraine, saisie d'une grande peur, se serait enfuie à travers champs. Elle avait ensuite cherché à retrouver ses parents, mais elle s'était égarée. La nuit, une nuit d'orage, l'avait surprise, et elle avait toujours marché, le désespoir dans l'âme. Le lendemain elle marcha encore, et des femmes qui vendangeaient lui enlevèrent sa montre ; après deux jours pendant lesquels elle interrogait vainement tous les points de l'horizon, ne pouvant se faire comprendre de personne, elle rencontra cette dame de Valence qui la fit conduire à Marseille.

Cette fille de l'Ukraine porte, sous les robes que sa mère lui a fait faire en Suisse, un long pantalon, selon l'usage de son pays ; comme de raison, parmi les dix ou douze mots français qu'elle a saisis au vol, figurent ceux de *mort* ou de *mourir*, et elle les emploie souvent pour donner à entendre qu'elle ne veut pas survivre à son affreux malheur. Elle porte autour du cou une médaille dont un côté présente une croix et l'autre l'image de la Vierge. Interrogée sur le czar Nicolas, elle a fait comprendre qu'elle l'avait vu, que le czar est d'une haute taille et qu'il a un air sévère. Au reste, elle paraît professer une grande vénération pour lui.

On appréciera le motif qui nous a portés à recueillir les moindres détails de cette triste histoire ; nous l'avons fait dans l'espérance qu'ils serviront peut-être à réunir cette malheureuse enfant à ses parents dont il est facile de se figurer les cruelles angoisses.

tochiss et que la jeune exilée née de ce mariage a pour prénom Jullah. Les mots de *Constantine* et de *Philippeville* qu'elle a prononcés avec l'accompagnement de cinq doigts bien étendus feraient croire que son père, négociant ou mécanicien, ce qui n'est pas absolument la même chose, a résidé dans une de ces deux villes, et qu'il était parti d'Afrique pour aller chercher sa famille sur les bords du Borysthène. Ce père aurait encore sa mère bien âgée dans une ville d'Angleterre. Il voyageait dans sa voiture attelée de deux chevaux, avec sa femme, sa fille et une servante, et était entré en France par la Suisse.

C'est à l'aide des mots : *papa Anglais, grand-maman en Angleterre, papa à Constantine et à Philippeville, papa en Ukraine, en Suisse, en France, voiture, maman, deux chevaux, une cuisinière*, que nous avons pu construire l'histoire qu'on vient de lire.

Il paraît encore qu'à deux journées de Valence une rixe terrible se serait éllevée entre le père de cette jeune fille et quelques individus dans une auberge, que ce jour-là le temps était très-pluvieux, et que la fille de l'Ukraine, saisie d'une grande peur, se serait enfuie à travers champs. Elle avait ensuite cherché à retrouver ses parents, mais elle s'était égarée. La nuit, une nuit d'orage, l'avait surprise, et elle avait toujours marché, le désespoir dans l'âme. Le lendemain elle marcha encore, et des femmes qui vendangeaient lui enlevèrent sa montre ; après deux jours pendant lesquels elle interrogait vainement tous les points de l'horizon, ne pouvant se faire comprendre de personne, elle rencontra cette dame de Valence qui la fit conduire à Marseille.

Cette fille de l'Ukraine porte, sous les robes que sa mère lui a fait faire en Suisse, un long pantalon, selon l'usage de son pays ; comme de raison, parmi les dix ou douze mots français qu'elle a saisis au vol, figurent ceux de *mort* ou de *mourir*, et elle les emploie souvent pour donner à entendre qu'elle ne veut pas survivre à son affreux malheur. Elle porte autour du cou une médaille dont un côté présente une croix et l'autre l'image de la Vierge. Interrogée sur le czar Nicolas, elle a fait comprendre qu'elle l'avait vu, que le czar est d'une haute taille et qu'il a un air sévère. Au reste, elle paraît professer une grande vénération pour lui.

On appréciera le motif qui nous a portés à recueillir les moindres détails de cette triste histoire ; nous l'avons fait dans l'espérance qu'ils serviront peut-être à réunir cette malheureuse enfant à ses parents dont il est facile de se figurer les cruelles angoisses.

Nous recevons de la préfecture communication de la note suivante :

M. le ministre des travaux publics doit arriver à Lyon le 15 au soir. Il passera dans cette ville la journée du 16 ; il en repartira le 17 pour continuer son voyage vers le Midi en descendant le Rhône.

Chronique.

LYON.

Un avis de M. le préfet porte que le vendredi 4 novembre prochain, à deux heures, dans l'une des salles de la préfecture, il sera procédé, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1839, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un port au lieu dit *des Pâtes*, rive droite de la Saône, à Vaise.

La dépense est évaluée à 57,616 f. 63 c., non compris une somme à valoir de 6,383 f. 35 c.

— Nous avons souvent exposé les griefs des habitants du quartier de la Chana au sujet des vicissitudes éprouvées par leur fontaine qui produit maintenant des eaux beaucoup moins abondantes qu'à l'époque où des travaux de construction ont été exécutés par un propriétaire du quai de ce nom. En outre de ce qu'elle est réduite en définitive à un seul cornet, le peu d'eau qu'elle donne a encore le grave inconvénient d'être accompagné de substances terreuses qui en compromettent l'usage.

Après les nombreuses pétitions adressées à ce sujet à l'autorité, quelques démarches ont bien été faites, qui avaient pour faire espérer quelque chose de la sollicitude de nos magistrats municipaux ; cette attente a été déçue, du moins jusqu'aujourd'hui. Toutefois, il est impossible que l'autorité ne finisse pas par donner toute satisfaction à des réclamations si souvent réitérées et qui sont parfaitement légitimes. Les eaux destinées à l'alimentation de ce quartier doivent lui être rendues abondantes et pures comme par le passé. Pour qu'il en soit ainsi, il ne faut que vouloir. C'est à la fois pour l'autorité un privilége et un devoir.

— On nous rapporte qu'un propriétaire du quai Bourgneuf a été en butte à toutes sortes de tracasseries de la part de la police du quartier à l'occasion d'un trottoir qu'il a fait construire en pierre devant sa maison au lieu de le faire établir en bitume. On a d'abord exigé de lui qu'une rigole taillée dans la pierre fut remplacée par une gargouille analogue à celles qui sont placées dans les trottoirs en bitume ; on a ensuite exigé que cette gargouille fut couverte d'un centimètre de bitume. Pour en finir avec toutes ces petites tracasseries, le propriétaire que nous indiquons s'est décidé à faire tout ce qu'on exigeait de lui.

Les difficultés qu'il a éprouvées pour son trottoir, qui n'est pas en asphalte, sont d'autant moins explicables que d'autres propriétaires ses voisins ont pu, sans être aucunement inquiétés, construire tout simplement les leurs en pavés.

— Mme Prothio, débitante de tabac, place Saint-Nizier, remplace, pour le débit du papier timbré, M. Havoux, décédé, place du Plâtre.

— Mme veuve Maillet, sœur de Mme veuve Rameaux, décédée dernièrement à Paris, est invitée à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police municipale, dans un très-court délai.

— Les habitants de la place et de la rue du Plâtre continuent à se plaindre de la lenteur avec laquelle s'exécutent les travaux de l'égout souterrain destiné à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères de ce quartier.

Cette incommode passagère et dommageable à leurs intérêts sera sans doute compensée plus tard par l'amélioration qui résultera de cette construction, une fois terminée. Mais, lorsqu'on considère le préjudice qu'ils éprouvent momentanément et l'état où sont actuellement les choses, il est difficile de ne pas trouver leurs plaintes fondées. A côté de la fontaine située sur la place en question, un amas de plusieurs mètres cubes de terre provenant de l'excavation pratiquée dans le sol fait refluer contre les boutiques l'eau et la boue. L'entrepreneur ne se presse pas de faire cesser cette cause d'encombrement et d'incommode qui dure depuis près d'une semaine, et qui aurait pu disparaître en une demi-journée.

(*Courrier de Lyon.*)

DÉPARTEMENTS.

On lit dans l'*Album arlésien* du 2 octobre :

Nous sortons encore des transes d'une inondation. Le Rhône s'est élevé à une très-grande hauteur ; encore quelques centimètres, et nous étions plongés dans le fléau de 1840 et 1841. Il est heureux qu'il n'ait pas fait de vent, sans quoi des parties de chaussées fraîchement réparées auraient pu céder sous l'influence du batillage ou des vagues.

Dans la journée du 28 septembre, une barbonnière s'est déclarée au mas de Vallier, et de prompts secours ont rassuré la chaussée en cette partie. Le même jour, la chaussée a été emportée au mas de Laville sur une longueur de 15 à 20 mètres. Les travaux récents opérés dans cet endroit sont, à ce qu'on nous assure, la

principale cause de sinistre, qui aura des conséquences d'autant moins fâcheuses que le Rhône baisse et permettra de réparer l'ouverture pratiquée par la violence des eaux.

Les bas quartiers de la ville et une partie du quai ont été inondés. Au moment où nous écrivons (29 septembre), les eaux se retirent, et nos craintes s'en vont avec elles.

Hauteur des eaux prise au rhônomètre.

27 septembre, au matin, 4 m. 10c.
28 — — — 4 30
28 — au soir, 4 45
29 — au matin, 4 30
29 — au soir, 4 00
30 — au matin, 3 50

Les marais ont été sauvés cette année. La brèche ancienne de Boulbon n'a point été rouverte. L'épreuve qu'elle vient de subir est le meilleur certificat de sa solidité. Mais, en revanche, la vidence inonde les marais en fonctionnant en sens inverse de sa pente. Les eaux venant de la brèche du mas de Laville refluent en amont après avoir traversé le capal, qui est encore ouvert, et le Petit-Ciar et les marais voisins sont déjà aujourd'hui (29 septembre) envahis par les eaux. Il est permis d'espérer que la diminution des eaux du fleuve influera avantageusement sur cette déplorable situation.

— On écrit d'Aixan au *Courrier de la Drôme* :

« Par sa position au pied des montagnes, notre vallée ne pouvait échapper aux désastres qui ont frappé tant de communes voisines. A la suite des pluies torrentielles des 25, 26 et 27 septembre dernier, les eaux ont submergé toute la partie basse du territoire et détruit des maisons, des ponceaux, des aqueducs, des chemins publics et des murs ; le faubourg, à l'est, vers l'entrée de la route départementale n° 6, a surtout éprouvé de grandes pertes. »

— La récolte des céréales de 1842 a été généralement mauvaise dans le midi de la France, et principalement dans les départements de la Haute-Garonne et du Gers ; on estime le déficit ici à un tiers, là à la moitié d'une bonne récolte.

Il est de notre devoir de rassurer les consommateurs. Marseille, qui est l'entrepôt général où des masses de blés viennent constamment s'emmageriser, fournira dans toutes les circonstances de quoi alimenter nos contrées.

Déjà nous savons que le commerce de Toulouse a fait faire des achats considérables en blés étrangers ; plus de dix mille hectolitres sont en ce moment sur le canal, et on annonce que quarante mille autres vont incessamment être dirigés sur notre ville.

La qualité de ces blés, qui peut rivaliser avec les plus belles de nos contrées, coûte à l'entrepôt de Marseille de 13 à 14 f. l'hectolitre ; les droits auxquels cette céréale est assujettie en ce moment sont de 6 f. par hectolitre. Tous frais payés, ce blé ne reviendra, rendu à Toulouse, qu'à 20 ou 21 f. l'hectolitre, et, pour peu que les droits diminuent, il pourra se vendre meilleur marché que nos blés, qui valent de 21 à 22 f. Il est donc à présumer que, si nos propriétaires cessent d'alimenter le marché, ils pourraient plus tard se repenter de leur conduite. C'est un avis que nous croyons devoir donner dans leur intérêt.

Quant aux consommateurs, qu'ils n'aient aucune crainte sur la rareté des blés, et encore moins sur une élévation exagérée des prix. Si la récolte des blés a été mauvaise, celles des maïs, des haricots et des pommes de terre ont réussi au-delà de toute espérance, et ces denrées, qui sont d'une si grande ressource pour le peuple, se vendent à des prix très-bas.

(*Emancipation de Toulouse.*)

— Depuis quelques jours, nous jouissons à Marseille d'une belle et douce température d'automne. Notre ciel, trop sujet aux variations brusques et imprévues, brille en ce moment de tout l'éclat de son plus joyeux soleil. Aussi y a-t-il affluence aux bastides, les dimanches s'entendent, et le territoire est sillonné de parties de campagne et de bandes nombreuses de chasseurs. (Sémaphore.)

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« M. Brunet, menuisier à Belley, a fait exécuter cette année un petit tour portatif pour la filature de la soie ; M. Lavigne l'a trouvé d'une perfection dont on n'avait point approché jusqu'à ce moment. Il est de nature à reporter à la petite industrie les avantages qu'on n'avait encore obtenus que dans les filatures en grand ; les petits fileurs, en l'employant, pourront procurer à leurs soies l'éclat et l'uniformité qui manquent tout-à-fait à celles dont le dévédage se fait sur les anciennes tours du pays, et qu'obtiennent celles qui sont filées sur des tours établis dans les meilleures conditions pour faire ressortir l'excellence de nos soies. »

Nouvelles Diverses.

Une expérience intéressante a été faite à l'abattoir de Grenelle, en présence de M. le préfet de la Seine et d'un grand nombre de savants et d'ingénieurs. Il s'agissait de mesurer de nouveau la puissance de la source que la sonde a fait jaillir, il y a vingt mois, du banc de sable vert qui est à 550 mètres environ au-dessous du sol de Paris.

Les expériences faites précédemment avaient appris qu'au niveau du sol de l'abattoir, la source fournissait 240 mètres cubes par heure, et que ce produit se réduisait à 108 mètres cubes quand on faisait monter les eaux à 21 mètres. Une troisième mesure avait aussi été prise en élevant encore les eaux de 5 mètres : on avait constaté à cette hauteur un rendement de 90 mètres cubes ; mais le peu de solidité de l'appareil provisoire dont on s'était servi en cette circonstance ne permettait pas de considérer cette dernière évaluation comme très-exacte.

Le 9 de ce mois, la source a été conduite à une hauteur de 32 mètres : un échafaudage, construit avec une grande solidité, maintient en son centre le tube en fer par lequel s'élèvent les eaux, et porte à son sommet une vaste cuvette de métal dans laquelle ces eaux sont reçues, pour redescendre ensuite, par un second tube d'un moindre diamètre, dans la cuve placée au bas de l'appareil et destinée au jaugeage.

M. Marry, qui dirige le service des eaux de Paris, présidait à cette opération ; cet habile ingénieur a reconnu un rendement de 4,325 mètres cubes par vingt-quatre heures à la hauteur de 32 mètres, ce qui répond à 70 pouces fontiniers. La température de la source s'est maintenue à peu près au même point depuis vingt mois, c'est-à-dire à 27 degrés centigrades au fond du puits. Aucun éboulement n'ayant eu lieu, comme on le sait, depuis cinq mois, les eaux sont presque limpides et peuvent être employées avec succès aux usages domestiques.

— On écrit de Leipsick, le 27 septembre :

« Quelle grande soit la quantité de cuirs de toute espèce arrivés ici du Luxembourg même, presque tout se trouve vendu. Les cotonnades saxonnes et prussiennes, qui chaque année deviennent meilleures sans devenir pour cela plus chères, ont toujours trouvé à notre foire un débit considérable et pour les états de l'union et pour l'étranger. Il en est de même des soieries indigènes et étrangères, genre d'industrie qui n'existe presque plus en Saxe. Les acheteurs de la Basse-Allemagne et les vendeurs de l'union hanovrienne et du Mecklenbourg se trouvaient ici en tout aussi grand nombre qu'avant l'accession du Brunswick au Zollverein et la création de la foire de Luxembourg. Leurs principaux achats n'ont pas tant porté sur les toiles allemandes que sur les objets en fer de la Prusse et de la Hesse, les étoffes de laine et de coton, les pelletteries, l'argent neuf que le bon marché et la mode ont mis en vogue.

« Les Prussiens ont fait de très-bonnes affaires dans les spiritueux ; car

la consommation de l'eau-de-vie ne fait que s'accroître, et les bieres ne baissent pas de prix. Les marchandises anglaises, qui se distinguent par leurs bas prix, se vendent encore, il est vrai, mais chaque année toujours moins. »

— La circulation du chemin de fer de Strasbourg à Bâle a continué avec la même activité pendant la seconde quinzaine de septembre. Les recettes du mois entier s'élèvent, pour les trente jours, à 232,026 fr. 76 c., ce qui représente 7,734 fr. par jour. Les recettes du mois d'août, qui compte trente-un jours, avaient été de 245,000 fr. En déduisant le trente-unième jour, on trouve que le revenu du mois d'août, pendant lequel le temps a été constamment beau, n'a excédé que de 5,000 fr. le revenu du mois de septembre, pendant lequel le temps a été constamment pluvieux. Le nombre des voyageurs a dû naturellement diminuer un peu, mais la recette des marchandises s'est accrue, et elles ont donné un produit moyen de près de 1,200 francs par jour.

A partir du 1^{er} octobre, le nombre des convois a été réduit à huit. L'expérience de cette année a démontré qu'il ne fallait dans aucun cas donner moins de facilités au public, comme aussi qu'il suffisait d'augmenter ce nombre de deux convois aux époques de la plus forte circulation. Le service des marchandises étant désormais organisé donnera des produits même pendant l'hiver, qui est une saison morte pour la circulation sur les routes et sur les canaux.

On attend toujours la décision de la commission mixte pour commencer les travaux de l'entrée dans Strasbourg.

— On doit faire dans quelques jours, sur un des chemins de fer de la rive droite de la Seine, l'essai d'une locomotive dont l'air comprimé et renfermé dans deux gros tubes sera le véhicule. Un moulin placé à mi-route remplacera par de l'air nouveau celui qui aura été employé pendant la durée du chemin parcouru. On porte à 60,000 f. les frais de construction de la machine et du moulin. On dit que ces frais ont été

faits pour un tiers par l'inventeur, et pour le reste par le gouvernement qui lui est venu en aide.

— Il y a quelques jours qu'on a arrêté à Bayonne le sieur F... sous la prévention d'employer habituellement des manœuvres frauduleuses pour décider des ouvriers ou cultivateurs à s'embarquer pour les rives de la Plata. Le sieur F... a recouvré sa mise en liberté provisoire moyennant caution. L'instruction judiciaire se poursuit ; nous en ferons connaître le résultat.

— Un des moulins de la poudrerie royale située aux environs d'Angoulême a sauté le 8 octobre. La détonation a été légèrement sentie dans l'intérieur de la ville. Le bâtiment qui a sauté était un mélangeoir dans lequel travaillait le nommé Berny, âgé de vingt-huit ans, poudrier à poste fixe. Le corps de ce malheureux a été trouvé sur les bords de la Charente, à dix mètres environ de son usine. Ses blessures étaient épouvantables. Il avait au bras droit une large blessure dans laquelle il y avait un éclat de planche assez long. La cuisse gauche était ouverte verticalement par derrière ; cette ouverture faisait frémir. Ces blessures étaient d'autant plus faciles à voir que tout le bas de son corps était entièrement nu, le feu ayant brûlé ses vêtements et son visage.

— Nous lisons dans la *Revue de l'Orne* :

« Un de ces cruels accidents malheureusement trop fréquents dans les premiers temps de l'ouverture de la chasse vient de coûter la vie à un valet de ferme des environs d'Alençon, dans le département de la Sarthe, qui, suivant la mauvaise habitude des habitants de la campagne, s'est cru le droit de chercher à désarmer un chasseur. Un de nos concitoyens, M. G..., avoué, chassait, le mardi 20 septembre, dans la commune de Bérus, lorsque, interpellé par ce jeune garçon sur le droit qu'il prenait de chasser sur le terrain de son maître, et lorsque déjà il déferait à l'invitation de se retirer, il vit son arme brusquement saisie et d'une façon si violente que les deux coups, qui étaient armés, partirent à la fois et vinrent frapper au bas-ventre le malheureux paysan qui mourut quelques heures après, mais

en répétant qu'on ne pouvait nullement attribuer ce fatal accident à M. G..., qui y avait été complètement étranger. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Nous donnons, sous toute réserve, l'extrait suivant du *Morning Post*, relatif à l'affaire des bons de l'échiquier :

« Il a été publié, sous forme de correspondance, une brochure relative au premier rang de cette affaire, prétend avoir perdu immensément par suite de l'insuccès de l'expédition du prince Louis-Napoléon à Boulogne ; comme il n'a pas de propriétés, on pense que l'on pourra faire payer par le prince au gouvernement la somme prélevée sur les bons de l'échiquier pour les frais de son expédition. 40,000 liv. sterl. ont été dépensés pour acheter des journaux français qui consentissent à soutenir le parti du prince, et l'on n'a pas dépensé moins pour l'organisation et l'exécution de la consécration.

« Il y a entre les mains de certains capitalistes, et notamment de MM. Solaro, Lefroy et Mariner de Berkem, des sommes s'élevant à 27,480 liv. sterl. Si l'on pouvait, en outre, tirer du prince Louis-Napoléon 60,000 liv. sterl. environ qu'il doit réellement au gouvernement anglais, on obtiendrait 87,480 liv. sterl., avec lesquelles on pourrait réparer en partie le mal qui a été fait. Ce qui a le plus contribué à tromper les porteurs de bons contrefaçons, c'est qu'en traitant ils croyaient avoir affaire à des agents de capitalistes de Madrid, ou du club de Westend, de Londres, ou de Louis-Napoléon. L'auteur de la brochure soutient que le gouvernement n'est en aucune façon directement responsable des pertes. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Samedi quinze octobre 1842, à dix heures du matin, sur la place du Marché de la commune de Vaise, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en poêle, chaises, table, ustensiles de cuisine et de ménage, tuiles, carreaux, briques, voiture dite tombereau, et autres objets.

Et le même jour, à quatre heures du soir, sur la place du marché aux chevaux, dite Louis XVIII, il sera procédé à la vente d'un cheval hongre, hors d'âge, de taille ordinaire. (1816)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-Collège, 3.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE,

à LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, le dix-neuf novembre 1842,

Eu l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

DE LA TERRE

DE SAUBERTHIER,

Situé sur les communes de Monthieu, Mionnay, Tramoy, Miribel et Saint-André, arrondissement de Trévoux (Ain),

Indivise entre M. Quirin-Victor de Gazenove et les héritiers de M. Arthur-Paul-Théophile de Gazenove, en trois lots sans enchère générale.

COMPOSÉS :

PREMIER LOT.

Le premier lot, du domaine appelé Saubertier, de la contenance de 175 hectares 74 ares 11 centiares environ, savoir :

9 hectares 47 ares 2 centiares en prés, 50 hectares 29 ares 49 centiares en bois, 81 hectares 46 ares 53 centiares en étangs, 34 hectares 51 ares 7 centiares en terres, jardin, avenues, aïances et superficie des bâtiments.

Le mobilier garnissant les bâtiments est compris dans la vente.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot, du domaine de Bramafan et du domaine de Sève, de la contenance de 129 hectares 33 ares 71 centiares environ, savoir :

8 hectares 61 ares 95 centiares en prés, 24 hectares 62 ares 42 centiares en bois, 57 hectares 89 ares 71 centiares en étangs, terrasse et évolages,

38 hectares 19 ares 65 centiares en terres, jardin, aïances et superficie des bâtiments.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot, du domaine de Saint-Vérand et de la ferme dite Virginie, de la contenance de 116 hectares 46 ares 57 centiares environ, savoir :

9 hectares 71 ares 72 centiares en prés, 42 hectares 63 ares 28 centiares en bois, 6 hectares 26 ares 72 centiares en étangs, 57 hectares 84 ares 88 centiares en terres, jardin, aïances et superficie des bâtiments.

MISES A PRIX.

Du premier lot 145,000 fr.

Du deuxième lot 75,000

Du troisième lot 98,000

Cette vente sera faite en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le samedi dix-neuf novembre 1842, de dix heures du matin à la fin de la séance.

S'adresser, pour les renseignements :

1^{er} A M^e Givord, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, place du Petit-Collège, 3 ;

2^o A M^e Galliot, avoué collistant, demeurant à Lyon, quai de Bondy, 162.

Le cahier des charges sera déposé au greffe du tribunal, à Lyon, place Saint-Jean. (2699)

ÉTUDE DE M^e ROSTAIN, NOTAIRE, PLACE DES TERREAUX.

ADJUDICATION VOLONTAIRE.

Le dimanche vingt-trois octobre 1842, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e Rostain, notaire, sur les lieux mêmes, à la

VENTE AUX ENCHÈRES,

EN BLOC OU EN CINQ LOTS DISTINCTS,

D'UN DOMAINE

SITUÉ A LYON,

Quartier Saint-Irénée, au territoire de Champagne et de Grange-Bruyère, chemin de Francheville,

Composé de bâtiments d'exploitation, cour, écurie, fenil, jardin, vignes, terres et pré, le tout d'un seul ténement, d'une contenance de trois hectares cinquante ares environ.

S'adresser audit M^e Rostain, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges et traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (5043)

Nous lisons dans la *Revue de l'Orne* :

« Un de ces cruels accidents malheureusement trop fréquents dans les premiers temps de l'ouverture de la chasse vient de coûter la vie à un valet de ferme des environs d'Alençon, dans le département de la Sarthe, qui, suivant la mauvaise habitude des habitants de la campagne, s'est cru le droit de chercher à désarmer un chasseur. Un de nos concitoyens, M. G..., avoué, chassait, le mardi 20 septembre, dans la commune de Bérus, lorsque, interpellé par ce jeune garçon sur le droit qu'il prenait de chasser sur le terrain de son maître, et lorsque déjà il déferait à l'invitation de se retirer, il vit son arme brusquement saisie et d'une façon si violente que les deux coups, qui étaient armés, partirent à la fois et vinrent frapper au bas-ventre le malheureux paysan qui mourut quelques heures après, mais

en répétant qu'on ne pouvait nullement attribuer ce fatal accident à M. G..., qui y avait été complètement étranger. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Nous donnons, sous toute réserve, l'extrait suivant du *Morning Post*, relatif à l'affaire des bons de l'échiquier :

« Il a été publié, sous forme de correspondance, une brochure relative au premier rang de cette affaire, prétend avoir perdu immensément par suite de l'insuccès de l'expédition du prince Louis-Napoléon à Boulogne ; comme il n'a pas de propriétés, on pense que l'on pourra faire payer par le prince au gouvernement la somme prélevée sur les bons de l'échiquier pour les frais de son expédition. 40,000 liv. sterl. ont été dépensés pour acheter des journaux français qui consentissent à soutenir le parti du prince, et l'on n'a pas dépensé moins pour l'organisation et l'exécution de la consécration.

« Il y a entre les mains de certains capitalistes, et notamment de MM. Solaro, Lefroy et Mariner de Berkem, des sommes s'élevant à 27,480 liv. sterl. Si l'on pouvait, en outre, tirer du prince Louis-Napoléon 60,000 liv. sterl. environ qu'il doit réellement au gouvernement anglais, on obtiendrait 87,480 liv. sterl., avec lesquelles on pourrait réparer en partie le mal qui a été fait. Ce qui a le plus contribué à tromper les porteurs de bons contrefaçons, c'est qu'en traitant ils croyaient avoir affaire à des agents de capitalistes de Madrid, ou du club de Westend, de Londres, ou de Louis-Napoléon. L'auteur de la brochure soutient que le gouvernement n'est en aucune façon directement responsable des pertes. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

TRAITE

DE L'EXTÉRIEUR

DU CHEVAL

ET DES

PRINCIPAUX ANIMAUX DOMESTIQUES,

PAR F. LECOQ,

Professeur à l'Ecole royale vétérinaire de Lyon.

Un fort volume in-8^e avec planches. — Paris et Lyon, 1843. — Prix : 9 fr.

(6990)

SEUL DÉPOT

DES

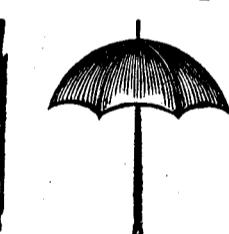
CANNES A PARAPLUIE,

sans manche,

NOUVEAU SYSTÈME

BRÉVETÉ,

et dernier perfectionnement.



Que le parapluie soit ouvert ou fermé, rien ne s'en détache, il résiste au plus grand vent et joint la solidité à l'élégance.

Prix : de 31 à 37 fr.

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, à Lyon. (6524)

SIROP DE MACORS

CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur ; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAVARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques, sans être cependant échauffantes ; il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité. (7711)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie d'éclairage par le gaz des villes de Marseille, Toulon et Nîmes sont prévenus que l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 5 octobre dernier s'est prolongée au samedi 15 octobre courant, pour entendre le rapport de la commission qu'elle a nommée relativement aux propositions qui lui ont été soumises par le conseil d'administration.

La réunion se tiendra toujours dans la salle de l'Omniump, rue Royale, n. 29, au 1^{er}, à midi et demi précis. (199)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents le plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction.

— Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguettant, à Lyon ; Briand, à Saint-Symphorien ; Ayot, à Villefranche ; Turin, à Tarare. (8931—6146)

TABLETTES LAROQUE,

SACCHARUM DE L